

Recommandations générales en présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert



Pour l'eau de consommation

Nous invitons les usagers des plans d'eau à suivre les recommandations suivantes :

Rappel sur le traitement des eaux de surface

La présence des algues bleu-vert dans certains plans d'eau du Québec est une excellente occasion de rappeler à la population, et tout particulièrement aux riverains, que les eaux de surface doivent avoir subi au moins un traitement de désinfection et, autant que possible, une filtration avant d'être consommées, et cela, indépendamment de la présence ou non de fleurs d'eau à proximité d'une prise d'eau.

Système de traitement domestique de l'eau potable

Aucun système de traitement domestique n'est actuellement officiellement reconnu comme efficace pour réduire suffisamment les concentrations élevées de toxines qui pourraient être associées à la présence de fleurs d'eau visibles et, surtout, en présence d'écume. Il n'en demeure pas moins que certains de ces appareils peuvent être utiles (exemple : un système domestique à osmose inverse).

Ébullition de l'eau : non efficace !

Faire bouillir l'eau n'est pas efficace pour éliminer le risque associé aux algues bleu-vert et pourrait même l'aggraver.

Fleur d'eau à proximité d'une prise d'eau

Si une fleur d'eau d'algues bleu-vert se trouve à proximité d'une prise d'eau individuelle :

- ▮ Il est recommandé d'éviter d'utiliser l'eau pour la boire, en préparer des breuvages ou des glaçons et pour préparer ou cuire les aliments.
- ▮ L'eau peut être utilisée pour l'hygiène personnelle, faire la lessive et les autres usages domestiques courants, sauf si elle présente une couleur ou une odeur inhabituelle.

Si l'eau provient d'un puits ou d'un réseau d'aqueduc, l'usager peut l'utiliser normalement, à moins d'avis contraire.

En cas de situation exceptionnelle nécessitant des restrictions, la population concernée en sera avisée, et l'information sera disponible sur le Portail national d'information gouvernementale.

Pour les eaux récréatives

Nous invitons les usagers des plans d'eau à suivre les recommandations suivantes :

Éviter le contact direct et prolongé avec la fleur d'eau

Éviter la pratique de la baignade, du ski nautique, de la planche à voile, de la plongée, du kayak et de toutes autres activités nautiques ou aquatiques pouvant occasionner un contact direct et prolongé avec la fleur d'eau visible ou à proximité de celle-ci, surtout en présence d'écume. Les jeunes enfants méritent une surveillance particulière parce qu'ils sont plus susceptibles de jouer dans les fleurs d'eau ou l'écume.

Les autres secteurs non atteints du plan d'eau peuvent être utilisés pour la pratique de ces activités.

N. B. : Un simple contact ponctuel avec l'eau ou des éclaboussures est insuffisant pour présenter un risque d'atteinte à la santé. Un tel contact pourrait tout au plus, et dans de rares cas, occasionner un problème cutané.

Reprise des activités 24 heures après la disparition de la fleur d'eau

Les activités aquatiques peuvent être reprises dans les secteurs où la fleur d'eau est apparue récemment 24 heures après sa disparition.

Par contre, dans des situations exceptionnelles, si l'étendue de la fleur d'eau est importante et que celle-ci est demeurée sur place pendant une période de plusieurs jours ou semaines, il serait préférable d'éviter ces secteurs pour une période prolongée.

Autres recommandations

Par précaution, il est recommandé d'éviter de consommer les viscères des poissons pêchés dans les plans d'eau sur lesquels on observe une présence importante de fleurs d'eau.

En présence de fleurs d'eau ou d'écume, ou à proximité d'une fleur d'eau, ne pas laisser les animaux boire l'eau et éviter de s'y baigner.

Pour en savoir plus :

Services Québec

Par téléphone

Région de Québec : 418 644-4545

Région de Montréal : 514 644-4545

Ailleurs au Québec :

1 877 644-4545 (sans frais)

Par Internet

www.gouv.qc.ca

